

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015/132

OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2017 - PROJET DES GASCONS DE BORDEAUX

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 décembre 2015

La séance est ouverte

Le 15 décembre 2015 l'année deux mille quinze à 18 h 30
à BEAUTIRAN - Espace Culturel Gilles PEZAT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	A	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. TAMARELLE
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	E	Mme BOURROUSSE	Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	E	M. LARRUE	Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	A		Jean-François BORDELAIS	E	Mme BURTIN DAUZAN
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M. GAZEAU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame EYL est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2017 PROJET DES GASCONS DE BORDEAUX

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-10° relatif au tourisme;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu n°2005/49 en date du 23 septembre 2005, qui a créé l'EPIC ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu n°2005/64 en date du 9 décembre 2005, qui a approuvé les statuts de l'EPIC;

Vu la délibération 2015/51 du 31 mars 2015 approuvant la convention d'objectifs 2015-2017 ;

Vu les courriers du 5 mai 2015 et du 11 juin 2015 par lesquels l'Office de Tourisme de Montesquieu sollicite des financements supplémentaires auprès de la CCM.

Considérant l'avis favorable du Bureau,

L'Office de Tourisme a fait des demandes de financements complémentaires en date du 5 mai 2015 et du 11 juin 2015, pour la somme de 20 000 € afin de réaliser des actions de promotion présentées sous l'intitulé des « Gascons de Bordeaux ». Il propose au Conseil Communautaire de décider de cette subvention complémentaire pour l'année 2015.

Le versement sera fait après présentation d'un rapport d'activités sur l'action, accompagné des pièces comptables afférentes.

Il convient d'établir un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2015-2017, sur la base de l'article 5 de ladite convention.

Le conseil communautaire à l'unanimité:

- 1°) **Approuve** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ;
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1 à la convention d'objectifs 2015-2017 ;
- 3°) **Dit** que les crédits complémentaires de 20 000 € (vingt mille euros) sont inscrits au budget ;
- 4°) **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac,
Le 15 décembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement





CONVENTION D'OBJECTIFS 2015/2017 AVENANT N°1 pour l'année 2015

Entre la Communauté de Communes de Montesquieu et
l'Office de Tourisme de Montesquieu

La convention d'objectifs 2015-2017 est modifiée comme suit :

Sur la base de l'article 5 de la convention d'objectifs concernant les crédits exceptionnels :

Article unique : Actions Gascons de Bordeaux

Objet :

Afin de permettre à l'Office de Tourisme de s'intégrer dans la démarche partenariale Sud Gironde pour mener des actions de promotion et de structuration touristique dénommées « Gascons de Bordeaux », la CCM octroie des crédits complémentaires à l'Office de Tourisme pour un montant de 20 000 € (vingts mille euros).

Modalités financières :

Le versement sera effectué après la présentation d'un rapport d'activités des actions « Gascons de Bordeaux », et la communication des pièces comptables afférentes.

Fait à Martillac, le

La Communauté de Communes de Montesquieu
Christian TAMARELLE
Président

L'Office de Tourisme de Montesquieu
Jean François Mouclier
Président